

### Compte-rendu CONSEIL DE QUARTIER DE MONDETOUR 4 février 2016

---

#### Trentaine d'habitants présents

**Elus** : Stanislas HALPHEN (adjoint chargé des travaux, de la voirie, de l'entretien du patrimoine, des espaces publics et de la sécurité), Yann OMBRELLO (conseillère municipale déléguée au conseil de quartier de Mondétour), David ROS (Maire d'Orsay)  
**Personnel administratif** : Baptiste DANIEL (responsable du pôle aménagement durable et perspectives territoriales), Mathilde GOURRAUD (responsable médiation citoyenne et relations extérieures)

*Nota : En bleu, réponses ou éléments d'information rajoutés a posteriori du Conseil.*

---

#### 1. Après la CAPS... Une nouvelle agglomération

- Monsieur le Maire présente la nouvelle Communauté Paris-Saclay (CPS). Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CAPS a cessé d'exister pour être remplacée par la CPS qui regroupe la CAPS, la Communauté d'agglomération Europe Essonne (CAEE) ainsi que les villes de Wissous et Verrières-le-Buisson.
  - Ceci est une conséquence de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (ou NOTRe) qui vise (entre autres objectifs) à renforcer les intercommunalités.
  - Le conseil communautaires de la CPS est composée de 78 conseillers communautaires représentant chacun leur territoire. A sa tête se trouve Michel Bournat, Maire de Gif-sur-Yvette.
  - 4 élus représentent Orsay. Il s'agit de David Ros, Marie-Pierre Digard, Michèle Viala et Raymond Raphaël. David Ros est également vice-président, en charge de l'innovation et de la recherche.
  - Les compétences de la CPS se répartissent en 3 catégories : obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace communautaire...), optionnelles (eau, voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire...) et supplémentaires ou facultatives (relations internationales, développement du réseau très haut débit...).
  - Monsieur le Maire explique ensuite l'organisation concrète de la CPS. Il insiste sur le caractère déterminant de 2016 pour l'avenir de la CPS. Il s'agit de définir concrètement les compétences et donc les transferts de compétences des villes. Au 1<sup>er</sup> décembre 2015, le personnel voirie a été transféré à la CPS. A l'avenir, la compétence tourisme par exemple le sera également. L'objectif est à la fois de mutualiser les effectifs, mettre en commun le matériel ou encore négocier des marchés plus importants...
  - Monsieur le Maire souligne que les élus travaillent en bonne intelligence dans l'intérêt de tous.
- ➔ Pour plus de détails sur l'organisation, la composition des commissions, les compétences, voir la présentation Powerpoint disponible sur le site de la ville à l'adresse <http://www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/mediation-citoyenne/conseils-de-quartiers.html>

**Question : Quels seront les avantages de cette nouvelles intercommunalité ?**

Réponse : L'intérêt principal est la mutualisation des équipes et la baisse des coûts. Sans la CAPS déjà, le futur conservatoire à rayonnement départemental (CRD) n'aura pu voir le jour, faute de capacité financière suffisante (l'union fait la force). Avec un territoire continu plus vaste, le domaine d'intervention est plus pertinent. Par exemple, par temps de neige, les équipes du centre proximité intervention d'Orsay-Bures (qui rassemble les équipes des deux villes et est situé au CTM d'Orsay) ne s'arrêteront plus à la frontière de leur commune mais suivront un cheminement sur les deux villes pour déneiger le plus efficacement possible. Cette fusion a aussi un intérêt en termes de développement économique puisque les taxes sur les entreprises seront harmonisées sur tous le territoire (pas de concurrence fiscale entre les villes). Enfin, on peut aussi noter (mais la liste n'est pas exhaustive) l'échange de bonnes expériences.

**Question : Qu'en est-il des pistes cyclables ?**

Réponse : Cette question a toute l'attention de la nouvelle CPS. Un élu communautaire, le Maire de Champlan (Christian Leclerc) est d'ailleurs en charge de la réalisation d'une cartographie des pistes cyclables sur le territoire. A l'issue de la phase d'étude, on connaîtra les pistes les plus empruntées et celles qui sont utilisées par des habitants extérieurs à la commune et qui pourraient donc être d'un intérêt communautaire. D'autres projets sont également envisagés, comme le plan de développement de pistes cyclables sur la zone d'activité de Courtaboeuf.

**Question : Pourquoi construire de nouveaux équipements culturels (Maison Tati) quand on pourrait mutualiser les existants (CRD)?**

Réponse : Le CRD et la Maison Tati n'ont pas les mêmes objectifs. Le premier est actuellement sur 21 sites différents ce qui complique les pratiques de musique, danse et théâtre. Il était indispensable de réunir ces lieux pour conserver le label conservatoire de l'Etat. Nous sommes plus confrontés à un nombre insuffisant de salles qu'à l'inverse. Les associations réclament toujours plus de salles pour leurs activités et la Maison Tati devrait y répondre (certaines associations disent déjà qu'elle ne sera pas suffisante). La ville optimise d'ailleurs ses espaces. C'est ainsi qu'elle louera sa salle de danse de danse au CRD et qu'elle vendra, une fois la maison Tati terminée, le local actuellement utilisé par les associations de bridge et d'échecs passage du chemin de fer.

**Question : Quand seront terminés les travaux du CRD ?**

Réponse : 2018, permettant ainsi que le bâtiment soit entièrement opérationnel pour la rentrée 2018.

**Question : Avec le développement des intercommunalités, les capacités d'intervention des maires ne seront-elles pas de plus en plus réduites ?**

Réponse : La capacité d'intervention propre des villes est en effet un vrai enjeu. C'est pour cela que le règlement interne décidé par la CPS prévoit que les décisions doivent être validées par 8/9<sup>e</sup> des villes. En cas d'impossibilité à atteindre un tel accord, ce sera la règle habituelle qui prévaudra : 2/3 des villes représentant 50% de la population ou 50% des villes représentant 2/3 de la population. Cela permet d'éviter que quelques grosses villes imposent leurs choix à toutes.

**Question : Qu'en sera-t-il de la promesse de ne pas augmenter les impôts sur le mandat ?**

Réponse : Le principe de la neutralité fiscale a été acté pour 2016. Il est difficile de prédire ce qu'il en sera pour la suite.

**2. Révision du Plan Local d'Urbanisme : rappel des enjeux et phases à venir**

Baptiste DANEL présente rapidement le contenu du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Celui-ci consiste en la seconde phase de la révision du PLU qui a commencé par la réalisation d'un diagnostic et qui sera suivie ensuite des étapes dites réglementaires (détermination des droits d'occupation des sols...). Le PADD est indispensable à la rédaction du document final.

Le PADD se compose de 3 parties : tout d'abord les grandes lignes qui définissent l'identité de la ville puis ses grandes dynamiques et enfin les impacts de l'opération d'intérêt national sur le territoire.

➔ Une réunion spécifique de présentation du PADD est organisée le 10 février à 20h30.

**Question : Le nouveau PLU permettra-t-il de construire un immeuble à côté de ma maison ?**

**Réponse :** Le règlement n'a pas encore été adopté mais le zonage ne devrait pas changer fondamentalement avec le nouveau PLU. Il sera donc toujours impossible de construire des habitats collectifs en zone résidentielle.

**Question : Quels transports urbains sur le Plateau ?**

**Réponse :** Le tronçon du TCSP 91-06 (transport en commun en site propre Massy - Saint-Quentin-en-Yvelines) situé entre l'École Polytechnique et le Christ de Saclay sera bientôt opérationnel. La ligne 18 (métro automatique), dont l'arrivée est prévue en 2024, *permettra de relier sans changement l'aéroport d'Orly ou la gare de Versailles Chantier. 3 gares desserviront notre territoire : CEA Saint-Aubin, Orsay-Gif et Palaiseau.*

### **3. Echos de quartier**

#### **- Fibre optique**

La société Orange s'est engagée à ce que toute la ville soit raccordée d'ici la fin 2016, sauf problème de génie civil ou absence d'accord syndic pour les logements collectifs. *La liste des adresses raccordées rue par rue est mise à jour régulièrement et est accessible à l'adresse suivante : [http://www.mairie-orsay.fr/medias/library/1-aSITE/Amenagement\\_et\\_urbanisme/2015/Adresses\\_eligibles\\_au\\_1.01.2016.pdf](http://www.mairie-orsay.fr/medias/library/1-aSITE/Amenagement_et_urbanisme/2015/Adresses_eligibles_au_1.01.2016.pdf)*

**Question : Pourquoi SFR n'arrive-t-il pas à raccorder les logements de l'avenue de l'Epi d'Or alors qu'ils se trouvent en zone éligible ?**

**Réponse :** Orange est en charge du déploiement de la fibre à Orsay. Il existe peut-être un souci entre opérateurs. Il n'existe pas d'obstacles techniques identifiés à cet endroit.

#### **- Pédibus**

La représentante de la FCPE de Mondétour souhaite relancer le projet de pédibus (autobus pédestre géré par les parents d'élèves pour les poses/déposes à l'école). Ce système avait été soutenu par la ville il y a quelques années dans tous les quartiers (création d'arrêts de pédibus, communication...) mais s'était peu à peu essoufflé, faute de parents volontaires. Si des personnes sont intéressées (parents pour leurs enfants ou personne retraitée disponible...), elles sont invitées à prendre contact avec la FCPE du quartier : [fcpe.mondetour@googlegroups.com](mailto:fcpe.mondetour@googlegroups.com)

*A proximité, ce système existe par exemple à Villebon-sur-Yvette <http://www.villebon-sur-yvette.fr/jeunesse-a-education/enfance-a-vie-scolaire/116-transports-scolaires-et-pedibus>*

### **4. Questions diverses**

#### **a) Stationnement**

**Question : Pourquoi la carte de stationnement devient-elle payante ?**

**Réponse :** Le système précédent qui donnait gratuitement des cartes de stationnement pour se garer dans des zones payantes n'était pas légal (égalité entre citoyens). La nouvelle carte donne droit à 1h de stationnement gratuit par jour au lieu de 45min précédemment. Cela permettra ainsi de faire ses courses sans risque de verbalisation. La facturation des cartes de stationnement doit permettre de mettre fin aux abus (cartes perdues à de nombreuses reprises) et surtout de permettre une plus grande rotation des véhicules (nombreux véhicules ventouses). Pour les personnes qui n'auraient pas l'utilité d'1h de stationnement par jour et resteraient moins de 13h stationnés dans l'année, il est possible de payer son stationnement au ¼ d'heure (0.3 cts pour 15min).

Ces cartes ne concernent que les zones payantes. Il est toujours possible de stationner gratuitement sur le parking de Kempen, celui de la Futaie ou au niveau de la N118... ainsi que les soirs, le samedi après-midi et le dimanche.

**Question : Pourquoi l'heure de stationnement gratuite n'est-elle pas sécable ?**

**Réponse :** Cela serait effectivement intéressant mais des difficultés techniques nous empêchent de le faire.

**Question : Y aura-t-il des emplacements sécurisés pour les vélos ?**

**Réponse :** La ville a installé dans les endroits fréquentés des bornes de stationnement vélos (abords des écoles, centre-ville...). Elles permettent des arrêts minute et sont de plus en plus utilisées. Au-delà du coût, des emplacements sécurisés nécessitent d'avoir de grands espaces libres, ce dont la ville ne dispose pas.

**Question : Peut-on augmenter le nombre de places réservées aux personnes à mobilité réduite, notamment avenue Saint Laurent à proximité du médecin ?**

**Réponse :** La ville d'Orsay possède déjà un nombre important de places PMR. Néanmoins, il est toujours possible de faire une demande à la mairie pour qu'il y en ait à des endroits précis. *Concernant l'avenue Saint-Laurent, le petit parking situé au n°14 dispose d'une place PMR. Il en existe également au niveau du 7 bis. Enfin, il est aussi possible de se garer sur la place PMR située devant la mairie, à proximité immédiate du médecin.*

**Question : Pourquoi n'anticipe-t-on pas les besoins des PMR en aménageant les équipements ?**

**Réponse :** La mise en accessibilité est un processus long et coûteux. Des aménagements sont réalisés chaque fois que cela est possible et les nouvelles constructions sont toujours handi-accessibles.

**b) Commerces de Mondétour**

La boucherie de Mondétour est en cessation d'activité depuis le 31 décembre. La Ville étudie actuellement les moyens d'action à sa disposition pour que ce local reste un commerce de bouche.

Elle mène une réflexion sur la place des commerces de proximité dans le quartier de manière à ce que l'offre corresponde au mieux aux besoins et aux attentes des habitants.

**Question : Les habitants peuvent-ils être associés à cette réflexion ?**

**Réponse :** La ville a missionné un cabinet chargé de réaliser une étude commerciale sur la ville et les habitudes et envies des habitants. Des enquêtes téléphoniques ont été effectuées avec la méthode des sondages et un questionnaire en ligne/papier a également été diffusé. La Ville reviendra vers les habitants dès les résultats et préconisations connus.

**Question : Qu'en est-il du bar ? Peut-on espérer avoir un lieu ouvert à tous et adapté aux besoins des familles ? La Ville ne peut-elle pas préempter ?**

**Réponse** : La Ville est attentive à l'avenir de ce commerce comme des autres. Elle ne peut en revanche préempter tous les bâtiments, faute de ressources financières suffisantes.

### **c) Nuisances aériennes**

**Question** : **Qu'est-il fait pour limiter les nuisances aériennes ? La zone de nuisance sera-t-elle étendue à toute la raquette ?**

**Réponse** : La Ville d'Orsay se mobilise depuis plusieurs années avec les habitants pour limiter les nuisances aériennes dans le quartier. C'est ainsi à force d'insistance que le plan de gêne sonore, qui détermine la zone dans laquelle les habitants peuvent prétendre à l'aide à l'insonorisation de leur logement par Aéroports de Paris (ADP), a pu être étendu à de nouvelles rues en 2013. Il ne le sera pas à nouveau dans les années à venir.

Afin de disposer d'arguments à opposer à ADP sur les nuisances éventuelles, la Ville s'est également dotée du logiciel Vitrail (Visualisation des TRajectoirs et Informations en Ligne). *Cet outil, développé par ADP, donne une représentation du trafic aérien en Île-de-France et des mesures de bruit associées en quasi temps réel (temps différé de 30 minutes). Ce logiciel offre un premier niveau d'information sur des survols d'avions au départ ou à l'arrivée des trois plateformes principales d'Île-de-France (Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Le Bourget).* Disponible uniquement à la mairie annexe de Mondétour, il permet aux habitants qui constatent des dysfonctionnements dans le survol du quartier des avions (trajectoires, hauteur ou horaire), de les signaler officiellement à ADP *en contactant la Maison de l'Environnement de Paris-Orly.*

<http://www.entrevoisins.org/default.aspx>

---

**D'autres questions ?**

**Des propositions de sujets à aborder pour les Conseils de quartiers ?**

**Des propositions d'actions de médiation citoyenne ?**

→ RDV sur <http://www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/mediation-citoyenne.html>

→ Contactez le service : 01 60 92 80 21 / [mediation.citoyenne@mairie-orsay.fr](mailto:mediation.citoyenne@mairie-orsay.fr)

---